

Revalorisation de la Prestation de Service Unique des crèches de 5% : la FFEC salue la décision de la CNAF

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 6 septembre 2022 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la décision de la Caisse Nationale d’Allocation Familiales (CNAF) de revaloriser la Prestation de Service Unique (PSU) à 5% par rapport au barème 2021¹.

Explication de la PSU : subvention versée aux gestionnaires de crèches, publics ou privés, associatifs comme marchands et qui couvre environ 35% des coûts de fonctionnement des crèches. 15% des coûts de fonctionnement des crèches sont réglés par les familles en fonction de leur quotient familial et 50% sont financés par les mairies pour les enfants de leurs concitoyens ou par les employeurs pour les enfants de leurs salariés.

La revalorisation de la PSU est un accompagnement essentiel au fonctionnement des crèches

La FFEC remercie la CNAF pour cette décision qui s’inscrit dans un soutien vertueux au secteur, alors que la Convention d’Objectifs et de Gestion État-CNAF 2018-2022 a été marquée par des revalorisations systématiquement inférieures au SMIC².

Cette revalorisation exceptionnelle va permettre de financer partiellement une partie des indispensables revalorisations de salaires liées à la hausse du SMIC et aux revalorisations des diplômes d’auxiliaire de puériculture et d’éducateur de jeunes enfants dans un secteur frappé d’une pénurie telle qu’aujourd’hui **des enfants ne sont pas accueillis dans des crèches existantes par manque de professionnel**.

Les négociations de la COG 2023-2027 doivent prendre en compte la qualité d’accueil des enfants, les besoins des familles et les professionnels de la Petite Enfance

Le Président de la République et la Première Ministre ont annoncé vouloir faire de la Petite Enfance une priorité pour la France, en créant **200 000 nouvelles places d’accueil d’ici 2027 pour satisfaire les besoins des familles**. Alors qu’il manque déjà 10 000 professionnels dans les crèches existantes et que 20 000 de plus seront à la retraite d’ici 2030, **le Gouvernement doit former 100 000 nouveaux professionnels de la Petite Enfance d’ici 2027 pour tenir cet engagement vis-à-vis des adultes d’après-demain**.

La FFEC appelle à nouveau le Gouvernement et au-delà toutes les institutions concernées à apporter rapidement des réponses favorables aux propositions faites par le comité de filière Petite Enfance présidé par Elisabeth Laithier : ouvrir massivement de nouvelles places de formation, augmenter la qualité de vie au travail et les parcours de carrière, promouvoir, valoriser et revaloriser les métiers de la Petite Enfance³.

Alors que les négociations sont en cours entre l’État et la Sécurité sociale, la FFEC rappelle que les moyens financiers existent : **la branche Famille de la Sécurité sociale est annoncée excédentaire de 15 milliards d’euros d’ici 2025⁴**.

Pour réussir, **le Gouvernement doit donc décréter immédiatement une mobilisation générale de nos moyens** pour préparer les adultes de demain en misant résolument sur une petite enfance de qualité.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

¹ [Communiqué de la CNAF du 6 septembre 2022](#)

² Depuis janvier 2018, le SMIC a été revalorisé de 13,36% contre 8,72% pour la PSU (revalorisation du jour incluse, 6,65% sans)

³ Communiqué de presse à consulter en intégralité ici : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/comite_de_filiere_petite_enfance_-_communiqu_e_du_29.06_2022.pdf

⁴ Source : page 40 du dossier de presse du PLFSS 2022 : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/09/1437_-_dp_plfss_2022.pdf



A propos de la FFEC : chiffres actualisés au 1^{er} janvier 2022

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **800 entreprises** adhérentes représentant **2 300 établissements**, soit plus de **57 000 places de crèches** en France et employant **23 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.